

HONORAIRES TRANSACTION

Au 15 juin 2017

En cas de réalisation de l'opération par un acheteur présenté par le mandataire, la rémunération du mandataire est de :

Jusqu'à 50 000€	3 000€ttc*
De 50 001 à 100 000€	5000€ttc*
A partir de 100 001€	5%ttc*
Terrains à bâtir	8%ttc

Aucune somme d'argent ne peut être exigée ou remise à l'agent immobilier avant que l'opération visée (vente, location, etc.) ait été effectivement conclue et constatée dans un acte contenant l'engagement des parties

HONORAIRES LOCATION

Payable par le propriétaire et le locataire :

10 € du mètre carré pour la création du dossier et la rédaction du bail
3 € du mètre carré pour l'état des lieux

Payable par le propriétaire :

5 € de négociation et d'entremise